



Pour une Convention collective nationale de haut niveau de protection pour tous les salariés

Mobilisation du 6 au 9 juin

Le saviez-vous ?

Une négociation visant à redéfinir l'ensemble des accords régissant les garanties collectives et individuelles des salariés de la métallurgie, s'est ouverte en septembre. Cette négociation se place dans la lignée de la mise en application de la Loi Travail, que nous combattons.

Qu'est-ce qui pourrait changer concrètement pour nous tous ?

La négociation aura un impact sur nos salaires, nos primes, notre temps de travail, notre accès à la formation professionnelle, notre protection sociale complémentaire, nos conditions de travail, notre épargne salariale...

Ces négociations concernent tous les salariés

Salariés d'un grand groupe, d'une PME, d'une TPE, nos garanties collectives ne dépendent pas uniquement de nos accords d'entreprises.

Par exemple, **la prime d'ancienneté pour les Mensuels et le déroulement automatique de carrière pour les Cadres**, sont des garanties conventionnelles issues des accords de branche.

Maintenant, à cause d'un accord de branche, les entreprises peuvent ouvrir des négociations pour calculer le temps de travail sur 3 ans, cette remise en

cause de celui-ci et des 35H a été portée par les grands groupes de la métallurgie.

Les employeurs de la métallurgie ne veulent plus reconnaître nos diplômes, notre expérience et nous rémunérer uniquement au regard de la fonction tenue : Etes-vous d'accord ?

Ces négociations nous concernent tous ! Ensemble nous pouvons faire reculer les employeurs et gagner de nouveaux droits !

Ne restez pas spectateurs : signez la pétition...

La CGT vous propose de devenir acteurs de la construction de votre futur, dans votre entreprise. La CGT, première organisation syndicale dans la Métallurgie, est à votre écoute, prête à échanger avec vous, pour partager des propositions et permettre que vos emplois reposent sur des garanties sociales de haut niveau, plutôt que de cautionner le moins disant proposé par l'UIMM.

... et participez à notre semaine de mobilisation

La FTM-CGT met à disposition des salariés de la branche une semaine d'actions et de mobilisations **du 5 au 9 juin avec un temps fort le 8 juin** que ce soit par des arrêts de travail, mobilisations dans les entreprises, des rassemblements devant les chambres territoriales de l'UIMM, des signatures de pétitions, des réunions d'information des salariés, ce sont autant d'actions pour faire grandir le rapport de forces.



Toutes les propositions CGT pour une convention collective nationale de la métallurgie sur le site www.ftm-cgt.fr